

Les enjeux et le déroulement de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire.

Les conditions de passage des épreuves de l'examen du permis de conduire

1. Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

Accéder à l'usage de la route nécessite une démarche éducative exigeante dont les enjeux en termes de sécurité routière sont de première importance. Dans le cadre des objectifs de sécurité routière fixés au niveau européen, la France a obtenu une baisse significative de la mortalité routière. Toutefois, compte tenu du nombre encore important de victimes sur les routes, l'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation. Ainsi, de grands enjeux éducatifs portent particulièrement sur :

- l'accidentalité des jeunes de 14 à 25 ans
- l'accidentalité liée à l'usage de deux-roues motorisés ;
- la sécurité des usagers vulnérables ;
- la lutte contre l'usage de substances psycho-actives associé à la mobilité ;
- la poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées ;
- la mobilité durable et citoyenne ;
- le risque routier professionnel ;
- le vieillissement de la population.

L'évolution des connaissances, des comportements et du contexte sociétal dans le domaine de l'insécurité routière justifie un référentiel de compétences qui constitue le socle commun de tout programme d'éducation et de formation.

Le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMPC) dont le contenu est fixé par arrêté, a pour objectif général d'amener tout usager de la route à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir : **APPRENDRE A CONDUIRE, C'EST APPRENDRE A SE CONDUIRE.**

1.1. Documentation d'aide à la formation

Pour vous aider durant la formation, deux documents vous seront remis :

- Le Livre de code,
- Le Livret de formation.

Ces documents exposent les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ainsi que le déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen du permis de conduire.

Ces documents sont de première importance et il vous appartient de les consulter le plus souvent possible. En outre, lors des leçons de formation pratique, en conduite, la détention du livret de formation est indispensable : votre moniteur vous le réclamera systématiquement avant chaque leçon !

2. Déroulement et conditions de passage des épreuves de l'examen du permis de conduire

Pour obtenir son permis de conduire, il faut réussir 2 examens : un examen théorique puis, un examen pratique.

2.1 Examen théorique

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut au préalable avoir obtenu l'examen théorique général (ETG) du permis de conduire (appelé communément « code de la route »). Il s'agit d'une épreuve de connaissances relatives au code de la route, sous forme de 40 QCM (question à choix multiple), effectuée dans un centre agréé par l'Etat (La Poste, par ex.).

Pour valider l'ETG, il faut obtenir au minimum 35 bonnes réponses sur les 40 proposées.

Pour les personnes non francophones ou pour celles atteintes de surdit  ou de troubles « Dys » (Dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.) il est possible, par d rogation, de passer l'examen dans des conditions adapt es au besoin (par exemple, dans le cas de non francophone, avec l'aide d'un traducteur). Ces sessions sont organis es par la Pr fecture, et ont lieu trimestriellement. Attention, les demandes de d rogations doivent  tre au préalable valid es par la Pr fecture, qui se r serve le droit de refuser une d rogation si le besoin n'est pas d ment justifi .

2.2 Examen pratique

La validation de l'ETG donne la possibilité d'effectuer jusqu'à 5 examens pratiques, sur une période de 5 années maximum.

Cet examen est organisé par les services de la Préfecture de votre département. Il dure 32 minutes, et c'est un Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière qui sera chargé d'expertiser vos compétences.

2.3 Rôle de l'établissement d'enseignement

L'ASPEC vous accompagne dans chacune des démarches administratives à laquelle vous serez confrontée (inscription en préfecture, demande de dérogation éventuelle, inscription aux épreuves, tant théoriques que pratiques, demande d'obtention du titre, etc.).

En outre, l'ASPEC est en mesure de vous évaluer avant de vous lancer dans la grande aventure du permis (Evaluation « code ») et, conformément à la réglementation en vigueur, l'ASPEC vous évaluera avant de démarrer la formation pratique.

Enfin, l'ASPEC vous prépare à ces examens au travers d'une formation individualisée et conforme au référentiel en vigueur (REMC). L'ASPEC peut vous accompagner, si vous le souhaitez, à l'épreuve théorique et sera systématiquement à vos côtés pour le passage de l'épreuve pratique (obligation réglementaire d'être accompagné par un salarié de l'Auto-école).